



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 29 OCTOBRE 2022**

**Affaire n° 14-20221029**

**Attribution de subventions exceptionnelles / projets aux associations**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

31 octobre 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 21 octobre 2022

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-neuf octobre à neuf heures cinquante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard

**Étaient représentés :**

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Albert Gastrin par Jean-Pierre Thérincourt, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Evelyne Robert, Patricia Lossy par Marie-Lise Blas, Nadège Schneeberger par Gilles Henriot, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 14-20221029**

**Attribution de subventions exceptionnelles / projets aux associations**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du 6 juin 2001,
- Vu** l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938,
- Vu** le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- Vu** la délibération n° 20-20220630 du Conseil Municipal du 30 juin 2022 relative à l'«Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2022»,
- Vu** le rapport n°14- 20221029 présenté au Conseil Municipal du 29 octobre 2022,

**Considérant** que les associations sportives et culturelles contribuent pleinement au rayonnement de la ville et qu'elles apportent à la population une diversité de pratiques dans différents domaines d'activités proposées,

**Considérant** que pour mener à bien leurs projets qui sont présentés dans le tableau annexé, les associations sportives Étoile du monde et Billard Club du Tampon et les associations culturelles Compagnie Danse Etik et FNCTA-Union Régionale Océan Indien ont sollicité le soutien financier de la Commune,

**Considérant** le souhait de la collectivité d'apporter son soutien à ces actions,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 29 octobre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuvé à l'unanimité**

**Article 1** L'attribution d'une subvention aux associations présentées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 6 200 € (six mille deux cents euros).

Ces montants seront versés en une seule fois dès les formalités administratives accomplies et la transmission d'un compte rendu financier de subvention (cerfa n°15059\*02), téléchargeable en ligne, certifié par la/le président(e), la/le trésorier(ière) et la/le secrétaire, qui devra être accompagné des pièces comptables justifiant les dépenses de l'association dans le cadre de ces actions et d'un bilan qualitatif.

**Article 2** La charge correspondante à l'attribution de la subvention sera imputée au chapitre 65 compte 6574 du budget de la collectivité de l'exercice en cours.

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**

<b>ASSOCIATION</b> <b>Siège social</b> <b>Président</b> <b>Thématique</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant voté</b>
<b>ÉTOILE DU MONDE</b> <i>Siège social : 3 rue Jules Ferry</i> <i>Président : Romuald TAMI TABETH</i> <i>Stage et événementiel basket</i>	Camp d'Élite de basket Tampon en juillet 2022 : perfectionnement de jeunes sportifs de la zone Océan Indien	<b>1 000 € (mille euros)</b>
<b>BILLARD CLUB DU TAMPON</b> <i>Siège social : 22 chemin Gervais</i> <i>Président : OSTROWSKA Léo</i>  <b>Billard</b>	Participation à divers championnats : - Coupe de France le 26 et 27 mai 2022 à Veyre-menton - Championnats de France du 24 au 26 juin 2022 à Agen - Tournoi qualificatif pour les championnats du monde du 8 au 15 octobre à Albi	<b>3 200 € (trois mille deux cents euros)</b>
<b>COMPAGNIE DANSE ETIK</b> <i>Siège social : 48 rue Abraham PDC</i>  <i>Président : HUET Daisy</i>  <b>Danse Chorégraphie</b>	Création chorégraphique DONA : pièce autour du rôle des femmes dans les différents moments de l'histoire.	<b>1 500 € (mille cinq cents euros)</b>
<b>FNCTA – UNION REGIONALE                      OCEAN INDIEN</b> <i>Siège social : 4 impasse Collardeau</i> <i>Présidente : VAN EECKOUT Ann</i>  <b>Théâtre</b>	11ème édition de rencontres de théâtre amateur "Sa m'aim" en 2022 au Tampon et dans les hauts	<b>500 € ( cinq cents euros)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6200 €                      (six mille deux cents euros)</b>